

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE
Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2024.

(en K.Dinars)	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Sept-24	Sept-23	Déc-23	Var
Produits d'exploitation bancaire	210 900	195 931	650 400	587 793	814 798	10,7%
Intérêts	164 036	150 815	491 014	441 081	602 209	11,3%
Commissions en produits	23 226	22 642	67 056	62 848	86 197	6,7%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	23 638	22 474	92 330	83 864	126 392	10,1%
Charges d'exploitation bancaire	93 719	86 405	274 180	251 254	336 849	9,1%
Intérêts encourus	88 888	82 659	264 256	243 384	327 256	8,6%
Commissions encourues	4 831	3 746	9 924	7 870	9 593	26,1%
Produit Net Bancaire	117 181	109 526	376 220	336 539	477 949	11,8%
Autres produits d'exploitation	114	319	730	914	1 476	-20,1%
Charges opératoires	34 603	35 473	113 991	107 584	145 271	6,0%
Frais de personnel	24 507	25 462	81 233	76 984	102 455	5,5%
Charges générales d'exploitation ^(*)	10 096	10 011	32 758	30 600	42 816	7,1%
Structure du portefeuille au bilan			1 146 567	1 213 201	1 126 683	-5,5%
Portefeuille titres d'investissement			1 146 567	1 213 201	1 126 683	-5,5%
Encours net des crédits ⁽¹⁾			5 845 271	5 464 939	5 827 707	7,0%
Encours des dépôts			6 163 805	5 667 840	5 803 572	8,8%
Dépôts à vue			2 019 210	2 059 419	1 951 282	-2,0%
Dépôts d'épargne			2 179 318	1 934 685	2 051 656	12,6%
Dépôts à terme			1 965 277	1 673 736	1 800 634	17,4%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			202 853	285 222	257 291	-28,9%
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 223 010	1 130 983	1 130 983	8,1%

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Septembre 2024 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

^(*) Chiffres Septembre 2023 retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{EME} TRIMESTRE 2024 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- *Les crédits à la clientèle* (nets des provisions constituées) ont atteint **5.845.271** mille dinars au 30/09/2024, contre **5.464.939** mille dinars au 30/09/2023, soit une augmentation de **380.332** mille dinars (+7%).
- *Les dépôts de la clientèle* sont en croissance de (+8,8%) passant de **5.667.840** mille dinars au 30/09/2023 à **6.163.805** mille dinars au 30/09/2024, soit une augmentation de **495.965** mille dinars. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à terme de +17,4% (+291.541 mille dinars) pour atteindre une enveloppe de **1.965.277** mille dinars, et des dépôts d'épargne de +12,6% (+ 244.633 mille dinars).
- *L'encours des ressources spéciales* est passé de **285.222** mille dinars au 30/09/2023 à **202.853** mille dinars au 30/09/2024.
- *Les produits d'exploitation bancaire* ont augmenté de (+10,7%) pour atteindre **650.400** mille dinars au 30/09/2024 contre **587.793** mille dinars au 30/09/2023. Cette hausse concerne principalement les intérêts (+11,3%).
- *Les charges d'exploitation bancaire* sont en hausse de +9,1% passant de **251.254** mille dinars à fin Septembre 2023 à **274.180** mille dinars à fin Septembre 2024.

- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2024 un montant de **376.220** mille dinars, contre **336.539** mille dinars à la fin du 3^{ème} trimestre 2023, soit une progression de **+11,8%** (+**39.681** mille dinars).
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+6%** pour atteindre **113.991** mille dinars au 30/09/2024 contre **107.584** mille dinars au 30/09/2023.